



AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Règlement numéro 214-3

Avis public est par les présents donné :

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 10 mars 2023, le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci a adopté le règlement 214-3 modifiant le règlement de zonage numéro 214, tel que déjà modifié, afin de bonifier plusieurs dispositions, de corriger des coquilles et d'intégrer le PRMHH.
2. Que le règlement précédemment mentionné a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de Comté de Matawinie d'un certificat de conformité le 21 avril 2023 et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.
3. Que le règlement peut être consulté au bureau de la directrice générale par intérim à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Merci, 1900 montée de la Réserve, aux heures normales d'ouverture.
4. Que ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 29 mai 2023.

Martine Bélanger

Directrice générale / greffière-trésorière par intérim